
Versement **Taxe d'apprentissage 2024**

L'IUT Lyon1 est l'organisme de formation qui collecte la taxe d'apprentissage pour le **Campus Lumière**

Code UAI de l'IUT Lyon 1 069 4121 E

L'IUT Lyon 1 est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage

Votre entreprise

Raison sociale : SIREN/SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Décideur de la taxe apprentissage : Fonction :

Courriel : Téléphone :

Gestionnaire de la taxe apprentissage : Fonction :

Courriel : Téléphone :

Votre versement au plus tard le 30 juin 2024

Virement d'un montant (en euros) : pour le campus Lumière dans le cadre de la taxe d'apprentissage 2024

Virement effectué le :

IBAN : FR76 1007 1690 0000 0010 0433 072

BIC : TRPUFRP1

Libellé du virement : TA 24 - 971F1900 CMQ Lumière

Un reçu libératoire vous sera adressé

Pour tout renseignement :

Gaëlle Vérot – adm@cluster-lumiere.com - 04 72 40 57 02

Véronique Teissier – v.teissier@campuslumiere.fr – 06 81 25 35 47